PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

Tenue à l'Hôtel le Victorin à Victoriaville

Le 26 avril 2022 à 13 h

Nombre de personnes présentes : 31

1.- MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Monsieur Yvon Boisvert souhaite la bienvenue à tous à 13 h 05.

2.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 2022-04-26-2353
Ouverture de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Marcel Boilard, appuyée de monsieur Jean Page et de façon unanime, monsieur Boisvert procède à l'ouverture de la réunion à 13 h 05.

3.- LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Ghislain Leblond effectue la lecture de l'avis de convocation.

Résolution # 2022-04-26-2354
Adoption de l'avis de convocation

Sur proposition de monsieur Robert Allaire, appuyée de monsieur Richard Dubé et de façon unanime, l'avis de convocation est accepté.

4.- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE

Monsieur Ghislain Leblond demande à l'assemblée si elle veut une lecture détaillée des procédures d'assemblée.

Résolution # 2022-04-26-2355
Lecture des procédures d'assemblée

Sur proposition de monsieur Jean Page, secondée de monsieur Gilles Marchand et de façon unanime, les procédures d'assemblée sont acceptées sans lecture.

5.- LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Monsieur Leblond fait la lecture du projet d'ordre du jour.

1. Mot de bienvenue du président
2. Ouverture de la réunion
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 30 août 2021
7. Mot du président
8. Adoption du rapport de la mise en marché 2021
9. Adoption du rapport financier 2021
10. Ratification des gestes du conseil d'administration
11. Divers
12. Levée de l'assemblée

Résolution # 2022-04-26-2356
Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur René-Paul Vincent, appuyée de monsieur Gérald Aubin et de façon unanime, l'ordre du jour est accepté tel que lu en laissant le divers « ouvert ».

6.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 30 AOÛT 2021

Monsieur Leblond demande si les producteurs sont d'accord pour qu'une lecture en diagonale soit effectuée. La réponse est affirmative.

Monsieur Leblond procède à un survol du procès-verbal en titre.

Résolution # 2022-04-26-2357
Adoption du procès-verbal de l'assemblée
générale annuelle du 30 août 2021

Sur proposition de monsieur Pierre Sévégny, appuyée de monsieur Richard Dubé et de façon unanime, le procès-verbal en titre est accepté, tel que lu.

7.- MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Boisvert mentionne que le mot du président est dans le rapport annuel du Syndicat aux pages 16 et 17 et invite les producteurs à en prendre connaissance.

8.- ADOPTION DU RAPPORT DE LA MISE EN MARCHÉ 2021

Monsieur Leblond fait une présentation du rapport de mise en marché, tel que présenté, aux pages 18 à 35 du rapport annuel. Monsieur Leblond, par le fait même, en profite pour faire le point sur différents marchés.

Résolution # 2022-04-26-2358
Adoption du rapport de la mise en marché 2021

Sur proposition de monsieur Richard Dubé, appuyée de monsieur Pierre Sévégny et de façon unanime, le rapport de mise en marché 2021 est adopté, tel que présenté.

9.- ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2021

Monsieur Yvon Boisvert invite madame Karine Gravel à venir présenter les états financiers vérifiés du Syndicat en date du 31 décembre 2021.

Madame Gravel présente ceux-ci.

Résolution # 2022-04-26-2359
Adoption du rapport financier 2021

Sur proposition de monsieur Gérald Aubin, appuyée de monsieur Gilles Dion et de façon unanime, le rapport financier de 2021 est adopté, tel que présenté.

Une discussion est faite au niveau des coûts de transport payés par le Syndicat qui, en août 2021 lors de l'AGA 2019 et 2020, avait été demandé au Syndicat d'être ajouté dans le rapport annuel.

Monsieur Leblond explique que les frais de transport pour le bois de trituration sont tous payés par le Syndicat, mais qu'au niveau du bois de sciage, que le Syndicat ne paye pas toujours les frais reliés au transport. De plus, la compensation pour la hausse du carburant varie d'un mois à l'autre. Cela entraine donc que les frais payés pour le transport du Syndicat, d'une année à l'autre, sont très variables et ne disent pas grand-chose sans explication. Afin de ne pas induire en erreur le lecteur des états financiers, les chiffres sur le transport n'ont pas été mis séparés dans ceux-ci. Toutefois, monsieur Leblond précise que les frais de transport sur le bois livré en 2021 aux usines d'Arbec, Domtar et de Silicium sont d'environ 1,04 million de $ sur une valeur des livraisons de 4,2 millions de $, soit un peu moins de 25 %.

Monsieur Yvon Boisvert remercie madame Karine Gravel.

Monsieur Leblond mentionne que lors de l'AGA 2019 et 2020, les producteurs ont mandaté le Syndicat afin de choisir une firme comptable pour effectuer la vérification des états financiers. Il mentionne que la firme Malette a été choisie et un mandat de 5 ans lui a été donné.

10.- RATIFICATION DES GESTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Boisvert demande une résolution pour la ratification des gestes des administrateurs au cours de l'année 2021.

Résolution # 2022-04-26-2360
Ratification des gestes du conseil d'administration

Sur proposition de monsieur Marcel Boilard, secondée de monsieur Jean Page et de façon unanime, les gestes du conseil d'administration pour 2021 sont ratifiés.

11.- DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

12.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 2022-04-26-2361
Levée de la réunion

Sur proposition de monsieur Robert Allaire**,** appuyée de monsieur Jean Page, la réunion est levée à 14 h 30.

Yvon Boisvert Président	Ghislain Leblond Secrétaire

☐ Est accepté tel que rédigé

☐ Est accepté tel que modifié